

Procès verbal de la séance du Conseil général de la Côte aux Fées du 19 décembre 2013 à la Maison de commune

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal du 14 octobre 2013
3. Acquisition de terrains destinés au domaine public communal
4. Modification de l'art. 5.5 du Règlement de gestion des déchets
5. Demande de crédit pour l'achat d'une saleuse
6. Budget 2014
7. Divers

Le président du Conseil général M. Christian Lambelet ouvre la séance à 20h05 avec les salutations d'usage et salue le journaliste présent M. Matthieu Henguely.

1) Appel

Présents : 9

Excusés : Mme Annick Juvet et M. Ludovic Pétremand.

2) Procès-verbal de la séance du 14 octobre 2013

Modification à effectuer au Point 3 : M. Sermet n'est pas au Conseil Communal, mais au Conseil Général.
Suite à cette modification, le PV est adopté à l'unanimité.

3) Acquisition de terrains destinés au domaine public communal

N. Alber explique que la commune souhaite régulariser la situation dans le secteur Sur les Chemins et que le Conseil communal a trouvé un accord avec les deux propriétaires soit Mme Brigitta Schoebi et M. Jean-Claude Barbezat. Ainsi toute la route deviendra domaine public communal.

P. Juvet lit le rapport de la commission financière qui accepte à l'unanimité ce projet et recommande au Conseil général d'accepter les arrêtés qui vont lui être soumis.

N. Alber lit les 2 arrêtés y relatifs.

C. Lambelet soumet l'objet au vote.

8 Oui, cet objet est accepté à l'unanimité.

4) Modification de l'art. 5.5 du règlement de la gestion des déchets

P. Juvet nous informe que suite aux explications de N. Alber, la commission financière a admis à l'unanimité la nécessité d'effectuer cette modification. Le pourcentage pris en charge par l'impôt passera ainsi de 25% à 30%. La commission recommande au Conseil général de l'accepter.

N. Alber lit l'arrêté y relatif.

8 Oui, cet objet est accepté à l'unanimité.

5) Demande de crédit pour l'achat d'une saleuse

L. Piaget explique qu'il y a un changement de projet et de marque concernant l'achat d'une saleuse. La saleuse en question serait de la marque Kugelmann et serait montée directement sur le pont du Pick Up, ce qui serait un avantage certain. Le montage est rapide, en temps normal il faut environ 5-10 minutes pour la monter. Deux avantages principaux :

1. Pas de remorque tractée, donc plus de facilité à déneiger nos chemins en cul-de-sac.
2. La cuve est séparée en deux parties, ce qui permet de mettre du sable/gravier et du sel en cas de nécessité, ou seulement du sel.

Ce nouveau projet est devisé presqu'au même prix que l'ancien soit fr. 32'000.- (sans reprise de l'ancienne saleuse).

L. Piaget indique qu'un système hydraulique est à rajouter au véhicule (déjà compris dans le prix) et qu'avec ce nouveau projet, la sécurité sera meilleure en descente car le poids sera situé sur le pont. De plus, il est facile de l'adapter sur n'importe quel pick up, seule une modification au niveau électrique sera à effectuer en cas de changement de véhicule. C'est la meilleure solution étant donné que le pick up sera utilisé pour le salage et le tracteur pour la fraise à neige.

Ceci étant dit la clause d'urgence reste la même.

S. Evard demande si ce serait une meilleure solution de mandater une autre entreprise ou l'Etat pour faire le salage pour la commune ?

L. Piaget répond que non. L'Etat a plutôt tendance à nous demander de faire du salage supplémentaire comme les trottoirs par exemple. L'Etat n'achètera plus de nouvelle saleuse et ne met plus en vente d'occasion.

R. Buchs demande la contenance de cette saleuse.

L. Piaget répond qu'elle supporte environ 400 kg. C'est suffisant puisqu'il faut toujours revenir au village avant d'aller dans le hameau suivant. Avec cette nouvelle saleuse, on devrait consommer beaucoup moins de sel puisque le débit peut être adapté.

L. Schlichtig demande quels sont les inconvénients de cette saleuse.

L. Piaget répond que les lames de ressort vont souffrir un peu plus sur le pick up.

G. Sermet demande si l'on peut saler les trottoirs avec cette nouvelle machine ?

L. Piaget répond par l'affirmative, et de plus le réglage sera bien mieux qu'avant. On pourra même mélanger sel et gravier puisqu'elle dispose de deux cuves.

Après ce débat nourri, C. Lambelet informe que le Conseil général doit d'abord se prononcer sur l'entrée en matière du changement de marque. La saleuse ne sera donc plus Boschung mais Kugelmann et ne sera plus tractée mais posée sur le pont du pick up.

Résultat du vote : 7 oui, 0 non, 1 abstention.

C. Lambelet met au vote la clause d'urgence, qui est nécessaire pour éviter le délai référendaire, ce qui repousserait la commande au printemps prochain et la livraison presqu'en été.

Pour la commission financière, P. Juvet précise qu'elle a accepté la clause d'urgence à l'unanimité.

Résultat du vote : 7 oui, 0 non, 1 abstention.

L. Piaget lit l'arrêté modifié : Demande de crédit de fr. 32'000.- pour l'achat d'une saleuse de marque Kugelmann.

C. Lambelet soumet l'objet au vote.

7 Oui, 0 non, 1 abstention, cet objet est accepté.

6) Budget 2014

C. Lambelet présente le Budget 2014 page par page.

S. Evard demande ce que représente les fr. 1'200.- pour soins dentaires au compte 461.318.00 ? Il est répondu qu'il s'agit d'une subvention communale versée aux parents pour soins dentaires des enfants, sur présentation de factures, selon arrêté pris par le Conseil général le 25 janvier 2010.

S. Guillaume demande une explication sur le point 540.365.10 Subvention communale à la Maison des Jeunes Barak.

A. Prospero répond que Barak, actuellement des locaux de l'ancienne salle de gym de Fleurier, accueille des jeunes étudiants et écoliers pendant les heures blanches et durant la pause de midi. Les jeunes y vont très facilement et les éducateurs sont plutôt débordés. La commune de Val-de-Travers va financer plus en 2014 pour engager un 3^{ème} éducateur. L'association a pour projet la construction d'un bâtiment comprenant des locaux d'accueil et une cuisine, au sud du terrain de foot en face du collège du VDT à Fleurier.

L. Piaget indique que depuis que ce centre a ouvert, il y a beaucoup moins de dégradations autour de la gare de Fleurier et que la police a remarqué que les petits délits avaient diminué.

P. Juvet explique que le budget a été présenté à la commission financière par C. Pétremand et qu'il a été accepté à l'unanimité. La commission financière recommande au Conseil général d'accepter ce budget tel que présenté.

C. Pétremand lit l'arrêté y relatif.

C. Lambelet soumet l'objet au vote.

8 Oui, le budget 2014 est accepté à l'unanimité.

7) Divers

S. Guillaume informe que quelques propriétaires de chiens l'ont remercié pour l'effort fait par la commune et ont apprécié la pose de nouvelles poubelles et de sacs à déjections canines. Il demande combien la commune compte encore en installer ?

L. Piaget répond que, pour l'instant, il n'est pas prévu d'en installer d'autres. Si des demandes sont présentées, le problème sera à nouveau étudié.

C. Pétremand remercie P. Juvet pour le PV de la commission financière, très apprécié par le Conseil communal.

L. Piaget remercie tout le personnel communal pour son travail. Le Conseil communal est satisfait du travail effectué et est certain que cette situation perdurera. Il remercie également tous les membres du Conseil général pour leur travail passé et futur avec les défis qui nous attendent. Il souhaite une bonne soirée à tous et tous ses meilleurs vœux à chacun pour de belles fêtes de fin d'année et une heureuse nouvelle année. Après quoi il invite les personnes présentes à la collation de Noël.

C. Lambelet remercie également les membres du Conseil général pour leur engagement ainsi que l'équipe des travaux publics et de l'administration, sans oublier les miliciens membres du Conseil communal pour le temps consacré à la communauté. Et nous rappelle qu'il est difficile de faire face lorsque nous sommes une petite entité.

Avant de terminer, il annonce sa démission du Conseil général pour le 31 mars 2014.

L. Piaget lui souhaite que cette décision soit le bon choix pour sa vie privée et le remercie pour toutes ces années passées et son dévouement pour la cause publique.

La parole n'étant plus demandée, le président Ch. Lambelet lève la séance à 21h25.

Le secrétaire :
Fabien Pétremand